

Une rentrée sous le signe du changement

(par Charles Allen)

Les travaux de la commission scolaire nouvelle sont bien entrepris et irréversibles. Les dernières rencontres que nous avons eues avec la direction générale et la présidence ne laissent aucun doute sur les travaux qui seront enclenchés cette année. Le discours de la rentrée va d'ailleurs en ce sens et la volonté de changement est là.

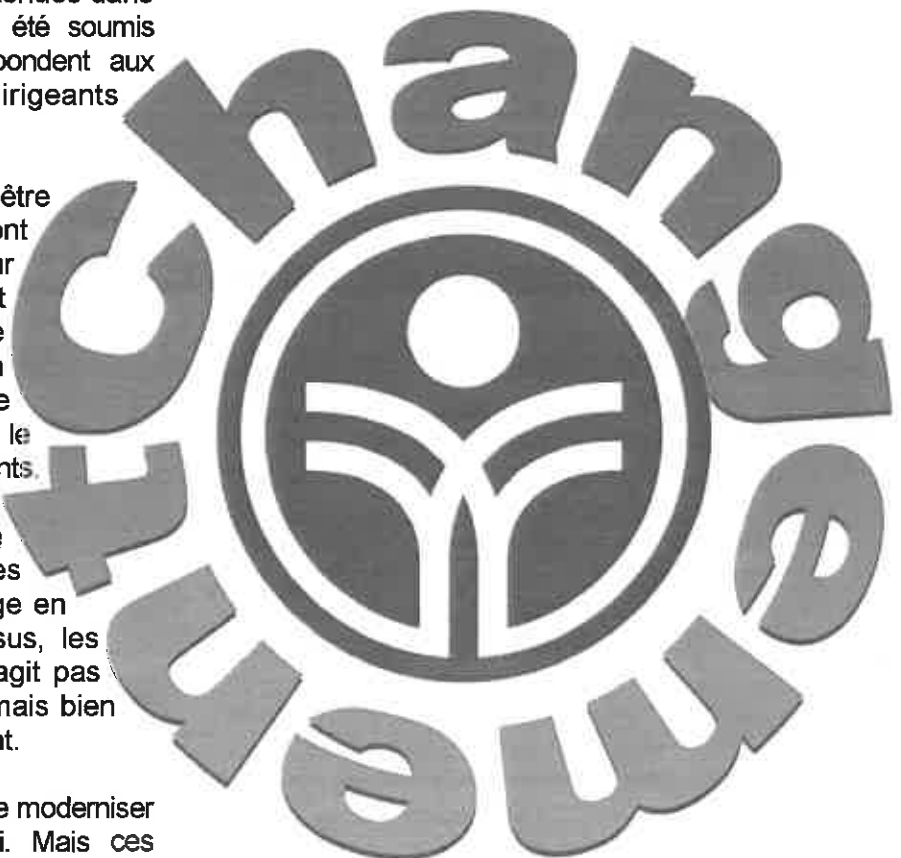
Nous voyons d'un bon œil le désir des dirigeants de la commission scolaire d'impliquer l'ensemble de son personnel dans ce processus de changement, surtout que rien ne semble déjà prévu dans les cartons de la direction générale. La mise en place d'équipes-action laisse présager une réelle consultation sur les changements à venir. La participation des acteurs des milieux dans ces équipes-actions nous semble de bon augure et nous espérons que des discussions franches et honnêtes seront tenues dans un respect mutuel. Les thèmes qui ont été soumis s'avèrent porteurs de réussite et correspondent aux préoccupations déjà mentionnées aux dirigeants de la commission scolaire.

La situation budgétaire de la CSDM doit être prise en compte dans les travaux qui seront entrepris. Elle sera certainement au cœur des changements qui seront apportés et demeurera une préoccupation constante des gestionnaires. Le message de la direction générale est clair et l'annonce de l'abolition des réseaux nous démontre le ferme désir de changement de nos dirigeants. Cependant, notre message est lui aussi très clair : la simplification de la structure ne doit pas se traduire uniquement par des abolitions de postes, mais bien davantage en faisant autrement, simplifier les processus, les tâches ainsi que les exigences. Il ne s'agit pas de faire plus avec moins de personnel, mais bien de faire autrement, tout aussi efficacement.

La commission scolaire peut-elle changer, se moderniser et se simplifier? Nous pensons que oui. Mais ces changements ne se feront pas sans grincements de

dents. Souhaitons que les gestionnaires et les directions d'école aient une vision globale de la situation et non une vision à courte vue comme c'est trop souvent le cas.

En terminant, nous désirons féliciter M^{me} Diane De Courcy pour son élection comme députée et sa nomination comme ministre. Vous irez loin comme le dit le slogan de la CSDM! Merci pour toutes ces années où vous avez donné du temps sans compter pour que la CSDM soit un bon employeur et qu'elle contribue à la réussite des élèves qui lui sont confiés. Par la même occasion, je désire souligner la nomination de M. Daniel Duranleau comme président de la commission scolaire. C'est à lui que reviendra la tâche de mettre sur pied cette commission scolaire nouvelle.



Bien outiller pour bien renseigner

(par Nicole Payeur)

L'APPA met un point d'honneur à vous transmettre un maximum d'informations sur différents sujets et plusieurs moyens sont mis en œuvre pour y parvenir. Venez par exemple visiter régulièrement notre site internet www.appa.qc.ca et découvrez-y toute la vie syndicale. Vous avez aussi en main votre convention collective qui renferme une multitude de renseignements utiles au respect de vos droits. Le journal Ensemble est un autre outil par le biais duquel nous nous efforçons

de vous tenir informés. Votre syndicat est là pour veiller au respect de la convention collective, de vos droits et d'une qualité de vie dans le travail. Il est cependant de votre responsabilité d'utiliser ces outils. Vous êtes les yeux et les oreilles de l'APPA dans chaque lieu de travail. Bien se renseigner signifie aussi bien se protéger et c'est la responsabilité de chacun de s'informer de ses droits.

Accident du travail et acte de violence

(par Nicole Payeur)

Nous vous rappelons qu'il est important de remplir les formulaires appropriés lors d'un incident (T075 pour un avis d'accident du travail et T124 pour un rapport d'acte de violence).

Dès que ces deux documents sont remplis, un processus se met alors en place dans le but de tenir une compilation précise de ces différents types d'événements. La personne qui est responsable d'acheminer ces documents doit tout d'abord vous en remettre une copie, puis en faire parvenir au syndicat et au centre administratif (BSCAT ou autre) tout en conservant une copie dans votre dossier. Les instances concernées devant recevoir ces documents sont d'ailleurs clairement identifiées au bas de chaque formulaire.

Vous devez vous assurer que l'APPA a bien reçu sa copie puisque nous gardons une trace de ces événements et que ces derniers serviront à étoffer nos représentations auprès de l'employeur. Rappelez-vous

que ces documents doivent être remplis et retournés dans les meilleurs délais. Il n'est par ailleurs pas nécessaire ou obligatoire d'avoir consulté un médecin pour rapporter tout incident.

Certificat médical d'invalidité

(par Nicole Payeur)

Lors d'un arrêt de travail, votre certificat médical doit absolument contenir les éléments suivants : *un diagnostic, un traitement ainsi que la durée de l'absence*. Soyez donc vigilants et assurez-vous que votre médecin traitant a bien inscrit ces trois critères sur votre billet sinon vous risquez de voir votre certificat refusé en plus de la possibilité que l'assurance salaire soit interrompue ou retardée jusqu'à la réception d'un certificat médical conforme.

N'oubliez pas aussi que, dès votre quatrième journée d'absence, votre lieu de travail *doit* vous faire parvenir le formulaire intitulé « *Certificat médical d'invalidité de l'employé* (T016) » et que vous devez le faire compléter par votre médecin traitant. Gardez en mémoire que votre supérieur immédiat est en

droit d'exiger un billet médical pour toute absence. Si elle est de moins de 4 jours, l'employeur devra en défrayer le coût, mais un reçu officiel sera toutefois exigé.

Il est important de vous rappeler que c'est au BSCAT que vous devez acheminer ce document. Le motif d'absence est confidentiel et ne relève aucunement de la compétence de votre supérieur. Seul le *personnel médical* est apte à prendre connaissance des motifs d'absence pour maladie, et ce, sous le sceau de la confidentialité.



Du nouveau à l'APPA

(par Diane Lafrenière)

Depuis la rentrée, la CSDM annonce à grands coups de clairon la venue d'une commission scolaire nouvelle. Un vent de changements souffle aussi sur l'APPA. Afin d'offrir un meilleur service aux membres, la façon de rendre cette assistance a été modifiée. Ainsi, chacun des membres du comité exécutif s'est vu confier les dossiers qui correspondent le plus à ses aptitudes et compétences. Ces changements ont pris effet lors de la semaine du 22 octobre. **Une personne agit maintenant en tant que première répondante, et ce, pour le personnel de tous les secteurs confondus.** Cette personne donne des renseignements sur vos conditions de travail, à l'exception des dossiers spécifiques suivants :

- Mouvement de personnel, affichages, ancienneté et liste de rappel pour les membres du secteur général, de l'adaptation scolaire et du Chapitre 10
- Mouvement de personnel, effets domino, ancienneté, liste de rappel pour les membres des services de garde
- Défense des accidentés du travail et santé-sécurité au travail
- Absences, congés de maladie et retours au travail à la suite d'une invalidité
- Assurances SSQ, problèmes de relevé de paie, activités sociales
- Enquête de grief et de harcèlement
- Droits parentaux
- Retraite, perfectionnement

Comme pour tout changement, une période de rodage sera nécessaire, mais nous avons la ferme conviction que le service en sera grandement amélioré. Pour nous joindre, composez le 514 254-3503 et écoutez bien les options qui s'offrent à vous.

Comités APPA

(par Diane Lafrenière)

Septembre est mois d'élections dans le milieu scolaire : élections des membres des conseils d'établissements, des comités de parents, des délégués. L'APPA n'est pas en reste et c'est dans la même foulée que se sont tenues les élections et nominations des personnes qui vous représenteront et qui feront partie des différents comités paritaires et syndicaux.

Voici la liste et la composition des différents comités et des personnes qui sont en place :

Comité paritaire de perfectionnement

- Jean-Pierre Bourgault
- Yves Campion
- Alain Dubois
- Diane Lafrenière
- Nicole Payeur

Comité du journal

- Michel Picard
- Nicole Payeur
- Diane Lafrenière
- Alain Dubois

Comité des relations de travail

- Michel Picard
- Lise Champagne
- Yves Campion
- Diane Lafrenière
- Richard Gagnon

Comité paritaire santé-sécurité

- Richard Gagnon
- Marie-Claude Brière
- Isabelle Ménard
- Sylvie Tremblay
- Nicole Payeur
- Alain Dubois

Comité de vie syndicale

- Alain Dubois
- Melissa McDavid
- Sandy Sodini
- Robert Plunkett

Comité de négociation des lettres d'entente

- Yves Campion
- Diane Lafrenière
- Michel Picard
- Élyse Grenier, conseillère



Assemblée sectorielle du personnel des SDG

(par Diane Lafrenière)

Le 19 septembre dernier, le personnel des services de garde a été convoqué à une importante assemblée générale. Un seul point était alors à l'ordre du jour, soit le report de la date d'entrée en vigueur des postes. Présentement, la date d'entrée en vigueur est le 1^{er} juillet tandis que dans le futur, cela deviendra la première journée de travail de la personne lors de son retour au boulot au mois d'août. Les membres du comité exécutif en étaient venus à la conclusion qu'il y aurait plus de membres avantagés par ce report et c'est ainsi qu'ils ont présenté les avantages et désavantages reliés au déplacement de cette date aux membres présents lors de cette assemblée.

Entre autres, les personnes en effet domino vont se voir payer leurs vacances sur cet effet domino, de même que les personnes en promotion temporaire de technicienne/cien ou classe principale qui seront payées au salaire de cette promotion temporaire. De plus, les personnes éducatrices qui ont obtenu une promotion pourront se prévaloir de la période de 25 jours qui leur est accordée pour retourner sur leur poste d'éducatrice si jamais le poste occupé ne leur convient pas. Avec la date de prise d'effet des postes au 1^{er} juillet, ces personnes perdaient ce droit, car le fameux 25 jours s'écoulait soit pendant la période de mise à pied, soit pendant leurs vacances. Par contre,

les personnes qui, au rappel, ont obtenu un poste plus important que le poste détenu en 2010-11 et qui ne sont pas sur un effet domino seront désavantagées. Puisqu'il y a beaucoup plus de personnes concernées par la première situation que par la seconde, nous considérons que ce changement sera un net avantage pour la majorité des membres.

Comme il n'y avait pas quorum lors de cette assemblée, c'est la position prise par le conseil syndical la semaine précédente qui a été appliquée. S'il y avait eu plus de cinquante personnes présentes et que la majorité d'entre elles n'avaient pas été en accord avec le report de la date d'entrée en vigueur des postes à la rentrée, cette décision aurait pu être invalidée, car l'assemblée est souveraine. Nous tenons tout de même à remercier les membres qui se sont déplacés pour cette importante réunion. Nous avons pu échanger avec eux tout au long de la soirée ainsi que répondre à leurs questions sur différents sujets. Ce fut une expérience très agréable et appréciée de part et d'autre des parties en présence. Notre prochain rendez-vous : le jeudi 8 novembre alors que le principal sujet à l'ordre du jour sera celui des assurances collectives.

Spécial affichages

(par Diane Lafrenière)

Lors de la dernière rencontre du comité des relations de travail (CRT), la partie patronale a avisé sa vis-à-vis syndicale d'un changement de pratique quant à la façon de procéder aux affichages des postes. L'ancienne méthode qui consistait à faire parvenir les affichages par courrier interne dans les différents lieux de travail sera désormais faite par télécopieur.

Ainsi, le service des ressources humaines fera parvenir les copies des postes à être affichées par télécopieur dans chacun des lieux de travail et la personne qui les recevra aura la responsabilité de les mettre à la disposition de l'ensemble des personnes syndiquées présentes afin que celles-ci puissent en prendre connaissance. Ne cherchez plus de grandes feuilles de couleur « verge d'or » 8½ x 14 sur les tableaux d'affichage, car ce sera désormais de petites feuilles blanches, 8½ x 11.

Le délai d'affichage restera par contre le même, soit de 7 jours et celui-ci démarrera dès le moment où la personne du service des ressources humaines aura appuyé sur la touche « envoyer ».

On nous a assuré que l'information serait diffusée sous peu et qu'une période de rodage sera nécessaire. Soyez vigilants, il en va de votre intérêt!



Et c'est reparti!

(par Nicole Payeur)

Nous y voilà encore! La rentrée est déjà bien loin derrière nous et le retour au travail est effectif depuis plus de deux mois.

Ne nous leurrions pas, cette année ne sera pas plus facile que les précédentes. Avec le passage annoncé vers une « commission scolaire nouvelle », je crois même que cela risque d'être encore pire. Il est donc primordial de ne pas perdre de vue que nous avons tous droit à des pauses, une période de dîner, un horaire de travail et une description de tâches respectée. Je ne vous envoie pas le message « *on s'assoit sur son steak* », mais plutôt « *soyons prudents* ». Il faut apprendre à nous protéger et à prendre soin de notre santé. Nous devons être en mesure de mettre en place toutes les conditions gagnantes afin de bien faire notre travail sans y laisser notre santé physique et mentale.



Bien sûr, le travail est là et il faut le faire. Encore faut-il qu'il le soit dans le respect de nos conditions de travail. Le sentiment du travail accompli et bien fait est gratifiant, mais nous devons nous rappeler que notre travail se termine là où celui d'un autre commence. Respectons la place de chacun et l'harmonie ne s'en portera que mieux.

Au cours de la prochaine année scolaire, nous ferons face à de grands changements et il nous sera demandé un effort supplémentaire et une participation collective. D'accord. Mais préservons-nous et gardons en tête, d'abord et avant tout, notre bien-être et notre qualité de vie dans le travail. Souhaitons-nous quand même une bonne année scolaire à toutes et tous. Nous le méritons bien.

Commission scolaire nouvelle

(par Michel Picard)

Nous avons amorcé une nouvelle année scolaire qui se fera sous le sceau de *Réussir l'école : simplifier*. En référence aux discours de la rentrée de la présidence et de la direction générale, nous pouvons d'ores et déjà nous attendre à vivre plusieurs changements en ce qui touche nos pratiques au cours des prochains mois. Près de quinze ans après sa création, la CSDM transite maintenant vers une commission scolaire nouvelle. Cette dernière évoluera autour de trois grands indicateurs qui assureront de « Réussir l'école », à savoir l'autonomie des écoles et des centres, la proximité de tous les intervenants ainsi que l'efficacité accrue des services rendus.

De septembre à janvier, sept équipes-actions auront pour mandat de déterminer les frontières de la commission scolaire nouvelle. Les travaux de ces équipes tourneront autour des grands thèmes suivants : *Offre de services, Autonomie et imputabilité des écoles, Soutien pédagogique, Centre de services, Structure organisationnelle et cadre de gouvernance, Évolution des profils de compétences* ainsi qu'*Expérience employé de la CSDM*.

Chacune de ces équipes-actions sera composée d'une douzaine de personnes provenant de divers corps d'emploi œuvrant à la CSDM. L'APPA a proposé les noms d'une trentaine de ses membres qui proviennent de tout horizon : secrétaire, agent de bureau, chauffeur d'autobus, magasinier, éducatrices, préposée aux élèves handicapés, technicien (ne)s en documentation, en éducation spécialisée, en loisir, en travaux pratiques, en transport et en service de garde. Au moment d'écrire ces lignes, nous ne savons pas encore lesquelles de ces personnes seront sélectionnées, mais nous sommes convaincus que celles qui le seront feront un excellent travail sur ces équipes-actions.

Au cours des prochains mois, nous tenterons de vous tenir informés de l'évolution des travaux, par le biais du journal Ensemble, du site de l'APPA et sur notre page Facebook (accessible par notre site). Nous croyons toutefois que la présence d'un délégué dans votre lieu de travail permettra une meilleure transmission de ces informations. Vous n'avez pas de délégué? Hâtez-vous d'en élire un!

Perfectionnement

(par Diane Lafrenière)

Au début septembre, le cahier du Programme d'activités de formation 2012-13 a été distribué dans les écoles. Deux copies ont été envoyées dans chaque école, une au secrétariat et une au SDG. Le cahier est aussi disponible sur le site de l'APPA, www.appa.qc.ca dans le *Quoi de neuf* daté du 11 septembre. Plusieurs formations prévues pour le

mois d'octobre ont dû être annulées, faute de participants. Vous trouverez ci-dessous la liste des formations offertes en novembre et décembre. Vous êtes invités à vous inscrire en grand nombre via le formulaire électronique disponible aussi sur notre site. Pour plus d'informations, vous pouvez contacter Yves Campion au 514 254-3503 poste 213.

Bureautique – Logiciels commerciaux

1 ^{er} novembre 2012	De 8 h 30 à 16 h 30	PWP030	POWERPOINT – Module 1	13
6 et 13 novembre 2012	De 8 h 30 à 16 h 30	WOR030	WORD – Module 1	14
22 et 29 novembre 2012	De 8 h 30 à 16 h 30	ACC031	ACCESS – Module 2	14
4 et 11 décembre 2012	De 8 h 30 à 16 h 30	EXC031	EXCEL – Module 2	14

Ensemble du personnel de soutien administratif, technique et en service de garde

5 novembre 2012	De 9 h à 16 h	APP089	Comment maintenir un climat de travail sain et respectueux	16
7 novembre 2012	De 8 h 30 à 16 h 30	APP111	Rédaction administrative	16
20 novembre 2012	De 9 h à 16 h	APP125	Travailler en équipe	16
21 novembre 2012	De 9 h à 16 h	APP090	Comment travailler avec des personnalités difficiles	17
29 novembre 2012	De 8 h 30 à 16 h 30	APP122	De la différence à la diversité : — un pas à franchir	17
30 novembre 2012	De 9 h à 12 h	CPT001	Planification de la sécurité financière : — bâtir son avenir	17
30 novembre 2012	De 13 h à 16 h	CPT002	Planification de la sécurité financière : — à la mi-carrière	18
5 décembre 2012	De 8 h 30 à 16 h 30	APP093	Maîtriser la communication interpersonnelle	18
6 décembre 2012	De 8 h 30 à 16 h 30	APP079	Gérer son stress émotionnel	18
7 décembre 2012	De 9 h à 12 h	CPT003	Aspects juridiques de la sécurité financière	18

Éducation spécialisée (PEH – TES)

8 novembre 2012	De 9 h à 16 h	TES006	Le syndrome de Gilles de la Tourette (SGT)	22
13 novembre 2012	De 8 h 30 à 16 h 30	TES008	Les troubles de l'attachement chez l'enfant et l'adolescent	22
15 novembre 2012	De 9 h à 16 h	TES005	Le syndrome d'Asperger	22
23 novembre 2012	De 8 h 30 à 16 h 30	TES003	L'analyse et l'intervention multimodale auprès des enfants présentant un TGC	23
27 novembre 2012	De 8 h 30 à 16 h 30	TES013	L'intimidation et la cyberintimidation	23
13 décembre 2012	De 8 h 30 à 16 h 30	TES004	L'automutilation chez l'enfant et l'adolescent	23

Personnel en service de garde

8 novembre 2012	De 8 h 30 à 16 h 30	SDG182	Le développement des enfants : normal ou pas?	25
16 novembre 2012	De 8 h 30 à 16 h 30	SDG114	Allumer la petite étincelle par les contes — volet 1 : L'art de raconter	25
20 novembre 2012	De 8 h 30 à 16 h 30	SDG174	Sensibilisation aux élèves ayant des besoins spéciaux (TED, Asperger, Dysphasie, etc.)	25
22 novembre 2012	De 8 h 30 à 16 h 30	SDG171	Les troubles anxieux chez l'enfant et l'adolescent	26
4 décembre 2012	De 8 h 30 à 16 h 30	SDG131	Le trouble de déficit d'attention / hyperactivité à l'école	26
12 décembre 2012	De 8 h 30 à 16 h 30	SDG185	Les enfants à « besoins particuliers » : tout un défi!	26

Personnel en service de garde : Techniciennes, techniciens et classe principale

5 novembre 2012	De 9 h à 16 h	SDG191	Avant-Garde : Volet financier	31
-----------------	---------------	--------	-------------------------------	----

Élections des délégués

(par Michel Picard)

Les membres de l'APPA qui ont élu un délégué l'an dernier sur leurs lieux de travail auront la même personne pour les représenter cette année (mandat de deux ans). Par contre, pour les écoles, centres, bureaux et services qui n'en ont toujours pas, c'est le moment idéal pour vous d'en élire un.

Toutes les informations pertinentes concernant les rôles et implications des délégués se retrouvent dans la parution de septembre 2009 du journal Ensemble « Spécial délégué » disponible sur notre site internet au lien suivant : <http://www.appa.qc.ca/fra/pdf/2009%20journal-special-delegues.pdf>. On y décrit les grandes lignes des tâches et responsabilités qui doivent être assumées par la personne déléguée dans son milieu. Les délégués jouent tout d'abord un rôle de **mobilisation**. Ils incitent leurs consœurs et confrères de travail à s'impliquer dans la vie de leur syndicat, que ce soit par la participation aux assemblées générales ou à l'une des activités sociales de l'APPA (Journée du personnel de soutien, sorties familiales, voyages...).

Ils ont aussi un rôle d'**information** à jouer en assurant la distribution des documents syndicaux, tel le journal Ensemble, les convocations aux assemblées ou les tracts annonçant la tenue d'activités parasyndicales, aux membres de l'APPA présents dans leur lieu de travail.

Et, finalement, ils tiennent un important rôle de **représentation** qui vous permet de compter sur une présence syndicale dans votre lieu de travail. Les délégués y représentent l'APPA et vous représentent lors des conseils des délégués. Ils pourront aussi vous accompagner à titre de témoins si vous devez rencontrer votre direction. De plus, ils sauront vous diriger vers les bonnes personnes pour répondre à vos questions concernant vos conditions de travail.

La structure des délégués est là pour vous et c'est à vous de profiter de cet outil qui vous est offert. Il n'y a pas encore de délégué à votre lieu de travail? C'est le temps de remédier à la situation!



Concours logo entraide

(par Sylvie Tremblay)

Il y a du neuf à l'APPA : un nouveau comité est né! Celui-ci a pour mission de mettre sur pied un réseau d'entraide à l'usage des membres de l'APPA qui vivent des situations particulières ou qui ont simplement le besoin de communiquer et parler avec une personne neutre et empathique, c'est-à-dire qui a la faculté intuitive de se mettre à la place d'autrui, de percevoir ce que ce dernier ressent. Le réseau d'entraide sera constitué de personnes bénévoles, soigneusement choisies pour leurs qualités humaines et leur capacité d'écoute. Bien entendu, comme tout réseau d'entraide qui se respecte, le tout se fera sous le sceau de la confidentialité.

Cette année, le comité s'est fixé deux objectifs. Le premier est la mise en place d'une ligne téléphonique qui serait opérationnelle au courant de l'année 2013. Le deuxième objectif consiste à faire connaître le comité dans l'ensemble des lieux de travail de la commission scolaire. Ce faisant, nous pourrions élargir le futur réseau et venir en aide au plus grand nombre de personnes possible.

Un concours est d'ailleurs lancé afin de mettre à profit les talents créatifs des membres de l'APPA. Nous vous demandons de concevoir un logo de l'entraide avec le nom **APPAIDE** en gros plan et de nous le faire parvenir avant le vendredi 21 décembre 2012 à l'adresse courriel stremblay@appa.qc.ca ou par courrier interne. Le ou la gagnante se méritera une carte cadeau de 100 \$ valide dans les quatre Centres à la mode. Bonne chance!

Journée nationale du personnel de soutien

(par Sylvie Tremblay)

Afin de souligner cette journée spéciale qui s'est déroulée en soirée le jeudi 27 septembre dernier, les membres du comité exécutif et du conseil syndical ont reçu les membres de l'APPA comme des reines et comme des rois! Après la Tour du Stade olympique, le Jardin botanique et l'Insectarium, c'était maintenant le temps d'une visite guidée du Château Dufresne! Près de quatre cents personnes se sont présentées avec la ferme intention de s'amuser et de sympathiser avec les anciens, nouveaux et peut-être futurs collègues présents. Musique, petites bouchées et plaisir étaient au rendez-vous!

Vous avez manqué cet événement? Ne manquez pas le prochain! Ce sera le Party des Fêtes de l'APPA qui aura lieu au Bain Mathieu le 7 décembre prochain. Plus d'informations vous seront transmises bientôt.

Quand le toit coule...

(par Nicole Payeur)

Depuis l'an passé (et même auparavant), on entend parler de commission scolaire nouvelle, de restructuration, d'effort collectif, de plan de redressement et quoi d'autre encore! On cherche les fautifs, mais on détourne toujours le regard lorsque l'on touche une zone sensible. Ne serait-ce pas plutôt une responsabilité partagée?

Par exemple, l'an dernier, on a trouvé des coupables : les gestionnaires n'avaient pas mis les efforts nécessaires au respect de la stabilité financière. Bien sûr! Alors que fait-on? On coupe les Réseaux. On restructure la « Commission scolaire nouvelle ». Encore là, étais-je la seule qui croyait que la direction adjointe aux ressources financières et matérielles était là pour veiller à la bonne santé financière de notre institution? Ou bien étais-je dans l'erreur en pensant que son travail consistait essentiellement à étudier les rapports financiers à la fin de chaque exercice pour justement éviter d'en arriver là? Ne sommes-nous pas aussi sous la supervision du MELS? Ce dernier, qui nous dicte nos obligations, ne doit-il pas veiller à la santé financière des organismes qu'il finance? Et avait-on besoin d'une firme externe pour venir nous dire que nos dépenses n'étaient pas en rapport avec nos moyens?

Nous avons nos torts, mais n'oublions surtout pas qu'au cours des années, nous avons grandement élargi notre mandat. Nous avons dû pallier aux différentes lacunes de notre société. Par exemple, une certaine forme de déresponsabilisation de plusieurs parents qui nous a contraints à tenter d'améliorer le quotidien de nos élèves. Il y a aussi les nouvelles réalités des grands centres comme Montréal et l'augmentation de la pauvreté. Tous ces bouleversements qui agitent notre société n'ont rien de rassurant.

Encore une fois, j'ai l'impression que c'est la base de la pyramide qui fera les frais de toute cette réorganisation, car il y a eu peu de coupures parmi les cadres et les professionnels. J'ai plutôt vu des professionnels « passer » cadres. Est-ce toujours à notre secteur d'emploi

qu'il faut demander de mettre les efforts nécessaires au bon fonctionnement de l'institution? On nous reproche de « *coûter cher en maladie et SST* », mais on ne cesse d'augmenter notre charge de travail et le non-remplacement des personnes absentes n'aide en rien notre état de santé général.

La commission scolaire nouvelle saura-t-elle reprendre en main sa destinée en retrouvant sa véritable vocation? Dans cette future structure, il faudra prévoir une instance entre le vrai monde, la haute direction et le palier politique. J'ai œuvré de nombreuses années sur le « terrain » et je sais comment on se sent loin du centre administratif et comment ce dernier semble mal informé de nos réalités quotidiennes. Il faudra vraiment y penser, car les discours ne font pas tout, la pensée magique, non plus. Que chacun prenne sa part de responsabilité et la machine tournera sans doute mieux. Quand le toit coule, doit-on chercher la fuite au sous-sol? Pas sûre de cela...



ENSEMBLE! Retrouvez-nous sur le WEB : www.appa.qc.ca

Textes: Charles Allen, Michel Picard, Diane Lafrenière,

Nicole Payeur, Sylvie Tremblay

Corrections: Diane Lafrenière, Michel Picard

Mise en pages: Stéphane Thoun - **Graphisme:** Mario Labonté et Michel Picard



6910, avenue Pierre-de-Coubertin • Montréal (Québec) H1N 1T6 • Téléphone : 514 254-3503 • Télécopieur : 514 254-7872
appa@appa.qc.ca • Code courrier : 390-845

Opinions des lectrices (teurs)



Pour nous rejoindre :
ensemble@appa.qc.ca